

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

SAINT-LUNAIRE

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-environnement

Rennes, le 31 octobre 2022

SAINT LUNAIRE

(0057)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	lundi 17 octobre 2022 à 14h19
		03500160553		par :	FRANÇOIS KERMORVANT
Installation	UDI	000338	ST LUNAIRE_BOIS JOLI_ST LUNAIRE	Type visite :	D2
Point de surveillance	P	0000000724T	BOURG	Motif :	CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH
Localisation exacte	Rural : Zone Artisanale, La ville au Coq, 35800 Saint-Lunaire, sanitaires				

Mesures in situ :

Résultats

Limites de qualité (1) **Références de qualité (2)**
inférieure supérieure inférieure supérieure

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501
 (15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : D2MTX (Code SISE : 00166582)	Dossier : 22.5800.2				
		Résultats		Limites de qualité (1)	Références de qualité (2)
				<i>inférieure supérieure</i>	<i>inférieure supérieure</i>
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Cuivre		0,0840 mg/L		2,00	1,00
Nickel		6,9 µg/L		20,00	
Plomb		<1,0 µg/L		10,00	

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00160553)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats obtenus pour les paramètres analysés ne sont représentatifs que du point d'échantillonnage retenu dans le cadre de ce contrôle compte tenu des modalités de prélèvement adoptées (1er jet).